VILLE DE ROYAN

SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.183

MISE EN LIGNE LE 03-04-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240327-DCPT24-183-AU
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DECISION

CONCERNANT LA RESERVATION DE PLACES DE PARKING -CONVOYEURS DE FONDS-

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Considérant la nécessité de réserver des places de parking pour les convoyeurs de fonds sur la commune de ROYAN.

D E C I D E

- de fixer un tarif de places de parking réservées aux convoyeurs de fonds soit 90,00 €/mois

- d'encaisser la recette correspondante au compte 2100-11-70878 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 27 mars 2024

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 avril 2024

MAIRIE DE ROYAN 17205

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire
HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontaillac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎: 05.46.39.56.56 – 🖷 : 05.46.39.56.57
Internet : www.ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr